

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Floriane BARDIAUX, Philippe BRUGNON et Roselyne VITSE. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

### **I/ CU du Grand Reims : Election d'un délégué suppléant**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un conseiller suppléant ayant vocation à siéger au Conseil Communautaire du Grand REIMS en cas d'absence ou d'empêchement du conseiller titulaire. Au premier tour de scrutin a été proclamé élu délégué suppléant à l'unanimité : M. BOUXIN Pascal.

### **II/ Aménagement d'un terrain multisports**

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : la construction d'un terrain multisports. Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 91 798.68 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

- Prennent en considération et approuvent le devis de la société HUSSON qui leur est présenté,
- Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	91 798.68 €
Subvention (s) :	18 156 €
Autofinancement	23 642.68€
Emprunt sollicité au C.A.M. :	PRET MOYEN TERME 50 000€

- décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 50 000 Euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 7 années par périodicités trimestrielles.

- Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants°

- Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

- Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Les membres du conseil décident de choisir une structure de couleur bleue et des poteaux gris.

### **III/ Illuminations de Noël**

Le devis de la société AB entreprise est accepté par le Conseil Municipal pour une location d'illuminations sur une durée de 3 ans. Le montant de la location s'élève à 9610.80€ TTC par an.

## IV/Questions diverses

### Bâtiments

La construction du pôle médical est prévue au dernier trimestre 2017. Un devis de 827€ est présenté au conseil pour la levée de prescriptions suite au passage de la commission de sécurité à l'espace culturel. Un devis est demandé pour la réparation de l'ascenseur.

### Affaires scolaires

- Projet d'ouverture d'une micro crèche

Afin de connaître les besoins en structure d'accueil type micro-crèche, les membres de la commission « affaires scolaires » présentent les résultats de l'enquête faite par questionnaire. Il ressort que 67.5 % des 35 participants sont intéressés par l'ouverture d'une micro-crèche afin d'utiliser la structure de façon régulière (60.9%). 73.9% des personnes ayant participé à l'enquête pensent que cela répondrait à un besoin sur la commune de Rilly La Montagne.

Les TAP seront toujours organisées à la rentrée scolaire de septembre 2017.

### Associations

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2017, les cours de Hip Hop seront organisés par l'école de musique « La Roseraie ». Une nouvelle section théâtre a également été créée.